



Préambule

En tant que propriétaires riverains, vous êtes les gardiens privilégiés du cours d'eau qui borde votre propriété. Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette mission. En prenant soin de la végétation et des rives, vous contribuez à la protection de l'écosystème local, à la prévention des inondations et à la préservation de la qualité de l'eau, qui sont tous des éléments essentiels pour la communauté et les générations futures.

Le cours d'eau est un patrimoine naturel partagé et son état dépend en grande partie des actions individuelles et collectives. Que vous soyez un propriétaire récent ou un riverain de longue date, ce guide vous fournira des informations pratiques et des conseils pour entretenir efficacement les berges tout en respectant la réglementation en vigueur.

Sommaire

Cours d'eau, fossés, canaux : comment les distinguer ?	3
L'importance de l'entretien des rives	4
Les bonnes pratiques d'entretien	5
Les erreurs à éviter	6
Les enjeux pour les agriculteurs	7
Le rôle de Mâconnais-Beaujolais Agglomération dans la GEMAPI	8
Le cadre réglementaire	9
Foire aux questions	10
Contacts	11

Cours d'eau, fossés, canaux : comment les distinguer ?

Distinguer les cours d'eau, les fossés et les canaux est essentiel pour préserver l'environnement, respecter la réglementation et garantir une gestion optimale des ressources en eau. Chaque type de milieu étant soumis à des règles spécifiques, il est crucial de bien les identifier avant d'entreprendre des travaux.



Le cours d'eau

Un cours d'eau est une étendue d'eau qui coule de manière naturelle, de façon permanente ou intermittente, vers un point de sortie (fleuve, mer, etc.).

Caractéristiques :

- source naturelle ;
- lit bien défini et souvent sinueux ;
- débit permanent ou temporaire.

Exemples : rivière, ruisseau, torrent.

Réglementation : soumis au code de l'Environnement.



Le fossé

Un fossé est un creusement artificiel destiné principalement à drainer l'eau de pluie des terrains agricoles ou des routes.

Caractéristiques :

- creusé par l'homme ;
- parallèle aux routes ou aux champs.

Exemple : fossé de drainage le long d'une route.

Réglementation : n'est pas classé comme cours d'eau (Code civil).



Le canal

Un canal est un cours d'eau artificiel conçu pour la navigation, l'irrigation ou le transport d'eau.

Caractéristiques :

- entièrement créé par l'homme ;
- largeur et profondeur généralement constantes.

Exemple : canal du Midi, canaux d'irrigation.

Réglementation : peut être géré par les institutions publiques.

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau ou d'un fossé a des responsabilités légales.

- L'entretien des fossés incombe au propriétaire, sauf si le fossé est situé sur le domaine public.
- Pour les cours d'eau non domaniaux (qui n'appartiennent pas à l'État), l'entretien est à la charge du propriétaire riverain.

En cas de doute ?

Contactez votre mairie ou la Direction départementale des territoires (DDT) pour toute question relative à la classification, à l'entretien et aux travaux à proximité des cours d'eau, fossés et canaux.